

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2015

Les membres du conseil municipal sont convoqués le 15 Avril 2015 à 20 heures 30, en séance ordinaire.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 Février 2015,
- Vote des taxes 2015,
- Budget 2015,
- Informations diverses,
- Questions diverses.

Le Temple, le 31 Mars 2015

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pallin', is written over a large, loopy scribble.

Les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire le 15 avril 2015 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur PALLIN Jean-Luc, Maire.

Présents : Mrs BIESSE Jean-Pierre, MARTIN Stéphane, PRÉVOT Bruno, MAURIN Jean-Jacques, ROBERT Michel, BEAUBOIS Cédric, BOS Guillaume (pouvoir à Mr Maurin), CORNE Philippe, CUMERLATO Jean-François, Mmes HALARD Françoise, GASSIAN Bérengère, JUARROS Émeline, DELUGIN Delphine,
Absente excusée : Madame NOUETTE-GAULAIN Karine,

Le procès-verbal de la séance du 9 février 2015 est adopté à l'unanimité sans observations.

TAUX D'IMPOSITION – EXERCICE 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'appliquer pour 2015 les taux suivants :

- | | |
|---------------------|---------|
| - Taxe d'habitation | 13,37 % |
| - Foncier bâti | 13,79 % |
| - Foncier non bâti | 19,20 % |

BUDGET 2015

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le projet de budget qu'il a établi pour 2015. Après avoir fourni la ventilation article par article de ses prévisions, il précise que le budget est équilibré en recettes et dépenses à la somme de 411 893,64 euros pour la section de fonctionnement et à la somme de 193 219,14 euros pour la section d'investissements. Le conseil municipal décide de voter le budget :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissements.

Le présent budget a été voté à l'unanimité avec reprise des résultats N-1 après le vote du compte administratif N-1.

NOMINATION DES DÉLÉGUÉS DU SIRP LE TEMPLE-SAUMOS

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal l'arrêté préfectoral en date du 19 Février 2015, relatif à la modification des statuts du S.I.R.P. Le Temple-Saumos.

Le conseil municipal nomme en qualité de délégués :

TITULAIRES :

- Monsieur PALLIN Jean-Luc
- Monsieur BIESSE Jean-Pierre
- Monsieur PREVOT Bruno
- Madame DELUGIN Delphine

SUPPLÉANT :

- Monsieur CORNE Philippe

NOMINATION DES DÉLÉGUÉS DU SIAEP SAUMOS-LE TEMPLE

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal l'arrêté préfectoral en date du 19 Février 2015, relatif à la modification des statuts du SIAEP Saumos-Le Temple.

Le conseil municipal nomme en qualité de délégués :

TITULAIRES :

- Monsieur PALLIN Jean-Luc
- Monsieur BIESSE Jean-Pierre

SUPPLÉANT :

- Monsieur CUMERLATO Jean-François

DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'IME/CAT DU MÉDOC DÉCISION – AUTORISATION

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal de la Gironde adopté le 15 Décembre 2011 prévoit la dissolution du syndicat intercommunal de l'IME/CAT du Médoc à la date du 1^{er} Janvier 2015,

Il convient de délibérer et se prononcer sur :

- La répartition des biens meubles, immeubles,
- La répartition de l'actif et du passif figurant sur le dernier compte administratif valant compte de clôture,
- Le devenir des contrats,
- La répartition des personnels,
- La dévolution des archives,

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable aux conditions de liquidation du Syndicat Intercommunal de l'IME/CAT du Centre Médoc et au transfert à l'ADAPEI de l'ensemble :

- Des biens meubles, immeubles,
- De l'actif et du passif (compris les excédents de fonctionnement et d'investissement) conformément aux comptes administratifs et de gestion qui seront arrêtés au 31 Décembre 2014,
- Des contrats : NÉANT
- Des personnel : NÉANT
- Des archives, ensemble des documents budgétaires et administratifs afférents aux affaires du syndicat qui seront conservés dans les locaux sis Place du 8 Mai 1945 – 33112 SAINT LAURENT DE MEDOC.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « MÉDULLIENNE » POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la loi ALUR prévoit qu'à compter du 1^{er} Juillet 2015, les communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants devront instruire les actes d'urbanisme sans le concours des services de l'État.

Ainsi, la Communauté de Communes « Médullienne » a créé un service instructeur commun qui prendra le relais de la DDTM.

Monsieur le Maire présente le projet de convention de mise à disposition des services de la CDC « Médullienne » pour l'instruction des autorisations du droit des sols.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE URBA 85

Monsieur le Maire rappelle que :

- La commune a approuvé le nouveau Plan Local d'Urbanisme en date du 14 Janvier 2013 permettant notamment la création d'une zone Npv autorisant « toutes les constructions et utilisations nouvelles du sol nécessaires au parc photovoltaïque ».
- La société URBA 85 a demandé en date du 19 Février 2015 un certificat d'urbanisme opérationnel,
- Le certificat d'urbanisme opérationnel a été délivré le 24 Mars 2015 et l'opération projetée de centrale photovoltaïque est définie comme réalisable.

La société URBA 85 souhaite présenter ce projet à l'appel d'Offres de la Commission de Régulation de l'Énergie en date du 27 Novembre 2014 portant sur la réalisation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire d'une puissance supérieur à 250 kWc, dont la remise des offres est attendue pour le 1^{er} Juin 2015.

Conformément aux dispositions du cahier des charges de l'appel d'offres en date du 27 Novembre 2014 et plus particulièrement à l'article 6.4.4 lié à l'obtention d'un bonus d'autorisation d'urbanisme, la filiale URBA 85 demande à ce que le conseil municipal s'exprime sur le soutien du projet dans le cadre de cet appel d'offres.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire décide d'apporter tout son soutien au projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune du Temple porté par la société URBA 85 et s'exprime favorablement quant à son implantation.

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur MARTIN donne le compte rendu de la réunion du syndicat de voirie qui a eu lieu le 13 avril 2015, réunion au cours de laquelle il a été décidé de la liquidation des biens du syndicat : matériels, mobiliers, immeubles.
- Extension du siège de la Communauté de Commune « Médullienne » : deux possibilités :
 - o Soit la rénovation d'un bâtiment appartenant à la commune de Castelnau (en attente de réponse du Maire de Castelnau)
 - o Soit la construction de nouveaux bâtiments dans la zone du Pas du Soc
- Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activités 2013 de la Communauté de Communes Médullienne
- Une étude pour la mutualisation pour l'entretien de la voirie communale est en cours. Le conseil municipal émet un avis favorable au devis présenté par OCVM BTP environnement d'un montant de 744,00 € pour la réfection de la route de la poste.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier du conseil général accusant réception du courrier concernant l'extension du collège de Lacanau.
- Monsieur le Maire donne le compte rendu de l'assemblée générale DFCl du 11 avril 2015. Il est décidé d'acheter des brassards « conseiller technique Le Temple ».
- Monsieur le Maire informe le conseil syndical qu'une tablette tactile a été attribuée à l'Agence Postale.
- Monsieur le Maire donne le compte rendu de la réunion du SIEM du 4 mars 2015 et présente le rapport d'activités 2013. Le SIEM souhaite que chaque commune nomme un élu référent en cas d'intempéries. Monsieur le Maire propose la nomination de Monsieur Jean-Jacques MAURIN, le conseil municipal émet un avis favorable.

QUESTIONS DIVERSES

Madame JUARROS présente l'estimation qu'elle a faite pour l'aménagement des espaces verts d'un montant de 400,00 €. Le conseil municipal émet un avis favorable.

